



AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRAT!! PLACE SOUS LA DOUBLE TUTTI LLE DU MINIEL & D.) MINIEL B.P. 30704 YAOUNDE - TEL (237) 222 21 23 84 - 222 21 23 85 - FAX (237) 222 21 23 81 - L-mail: Berchis 70505; Yelpoc. A. SIE GE SOCIAL NYLON BASTOS YAOUNDE.

Yaoundé, le 7 6 JUIK 2019

DECISION Nº ALL /AER/DG/DARH/2019

Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER

# Le Directeur Général de l'AER,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2013/204 du 28/06/2013, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R ;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20/06/2018, portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision N°00000434/CAB/MINMAP du 18/06/2019, portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;

Vu la Correspondance n°00005955/NP/MINFI/SG/DRF/SDBM/SM du 10/09/18, portant désignation du représentant du MINFI au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER;

Vu la Correspondance n°00000970/19/MINEE/SG/DEL/SER du 04/03/19, portant désignation du représentant du MINEE au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER;

Vu la Note de Service №033/NS/MINMAP/CAB du 25/04/2019, portant désignation des représentants du MINMAP au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés placées auprès de certains établissements publics ;

Vu la note de service N°D2-T/AER/DG/DARH/NS/19 du 25/06/2019, portant désignation du représentant du Maître d'ouvrage et du Secrétaire à la CIPM/AER;

Considérant les nécessités de service ;

### DECIDE:

Article 1 : La composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun est constatée ainsi qu'il suit :

Président: M. YANKWA Martin.

# Membres:

- M. CHOUPO FODJO Benoît, représentant le MINEE;
- M. ONGUENE ATEBA Olivier, représentant le MINFI;
- M. NDOUOH Vincent, représentant le MINMAP;
- M. ANGEI ENSAH ATANASIUS, représentant l'AER;

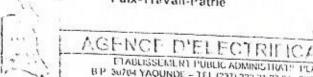
Secrétaire : M. DAIROU MOUSSA MOUSSA.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages prévus par la règlementation en vigueur.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

### Cople:

- MINEE;
- MINMAP:
- MINFI;
- ARMP;
- Intéressés.



 $A \cdot F \cdot R$ AGENCE D'ELECTRIFICATION RURALE DU CAMEROUN

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATE PLACE SOUS LA DOUBLE TUTT LLE DU MINIEL & D. J. MINIEL B. D.

Yaoundé, le ? 6 JUTK 2019

DECISION Nº ALL /AER/DG/DARH/2019

Constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER

# Le Directeur Général de l'AER,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N°2017/010 du 12/07/2017, portant statut général des Etablissements Publics ;

Vu le Décret N°2013/204 du 28/06/2013, portant (ré) organisation et fonctionnement de l'A.E.R;

Vu le Décret N°2000/018 du 26/01/2000, portant nomination du Directeur Général et de son Adjoint;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20/06/2018, portant Code des Marchés Publics ;

Vu la Décision №00000434/CAB/MINMAP du 18/06/2019, portant nomination des présidents des Commissions Intemes de Passation des Marchés auprès de certains Etablissements Publics ;

Vu la Correspondance n°00005955/NP/MINFI/SG/DRF/SDBM/SM du 10/09/18, portant désignation du représentant du MINFI au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER;

Vu la Correspondance n°00000970/19/MINEE/SG/DEL/SER du 04/03/19, portant désignation du représentant du MINEE au sein de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'AER;

Vu la Note de Service №033/NS/MINMAP/CAB du 25/04/2019, portant désignation des représentants du MINMAP au sein des Commissions Internes de Passation des Marchés placées auprès de certains établissements publics ;

Vu la note de service N°D2.7/AER/DG/DARH/NS/19 du 25/06/2019, portant désignation du représentant du Maître d'ouvrage et du Secrétaire à la CIPM/AER ;

Considérant les nécessités de service ;

## DECIDE:

Article 1 : La composition de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Agence d'Electrification Rurale du Cameroun est constatée ainsi qu'il suit :

Président: M. YANKWA Martin.

# Membres:

- M. CHOUPO FODJO Benoît, représentant le MINEE;
- M. ONGUENE ATEBA Olivier, représentant le MINFI;
- M. NDOUOH Vincent, représentant le MINMAP;
- M. ANGEI ENSAH ATANASIUS, représentant l'AER;

Secrétaire: M. DAIROU MOUSSA MOUSSA.

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages prévus par la règlementation en vigueur.

Article 3: La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

#### Cople:

- MINEE;
- MINMAP:
- MINFI;
- ARMP;
- Intéressés.

Youssa Ousmanou